

*Etablissement national
des invalides de la marine*

Arrêté n° 1399 du 6 mai 2003 nommant un membre du conseil supérieur de santé de l'Etablissement national des invalides de la marine

NOR : *EQUB0310098A*

Le directeur de l'Etablissement national des invalides de la marine,

Vu le décret du 13 septembre 1936 modifié par décrets des 23 octobre 1942, du 14 novembre 1944 et du 13 septembre 1999, notamment son article 8 relatif à la composition du conseil supérieur de santé de l'Etablissement national des invalides de la marine,

Arrête :

Article 1^{er}

Le docteur Caillard (Jean-Pierre) est nommé membre titulaire du conseil supérieur de santé de l'Etablissement national des invalides de la marine en remplacement du docteur René (Christian), démissionnaire.

Article 2

Les trois médecins spécialement compétents en matière de législation maritime ou sociale sont désormais MM. les docteurs :

Casteil (Jean-Pierre) ;

Pujos (Michel) ;

Caillard (Jean-Pierre).

Article 3

Est nommé président du conseil supérieur de santé, pour une période de cinq ans, M. le docteur Casteil (Jean-Pierre).

Article 4

Le présent arrêté prendra effet à compter du 15 juillet 2003. Il sera publié au *Bulletin officiel* de la marine marchande.

Fait à Paris, le 6 mai 2003.

B. Scemama